

DIAMANT

PROSPECTUS SIMPLIFIE

FONDS A FORMULE
FCP CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

AVERTISSEMENT : Le FCP DIAMANT est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie sur la base de la valeur liquidative garantie du 30 juin 2017. Une sortie du FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue (soit le 30 juin 2017).

PARTIE STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

CODE ISIN

FR0010170472

DENOMINATION

DIAMANT.

FORME JURIDIQUE

FCP de droit français.

COMPARTIMENTS / NOURRICIER

Non.

SOCIETE DE GESTION

LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT.

DUREE D'EXISTENCE PREVUE

Ce FCP a été créé pour une durée de 12 ans.

DEPOSITAIRE

SOCIETE GENERALE.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

BARBIER FRINAULT & AUTRES.

COMMERCIALISATEUR

SOCIETE GENERALE (sous la marque Adequity).

AUTRES DELEGATAIRES

EURO-NAV assure la gestion comptable du FCP.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CLASSIFICATION

Fonds à formule.

GARANTIE

Garantie intégrale du capital à maturité hors commissions de souscription, pour les parts souscrites avant le 30 juin 2005.

OPCVM D'OPCVM

Le FCP se réserve la possibilité d'être investi à plus de 50 % de son actif net en OPCVM durant la durée de vie du FCP.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP DIAMANT (le « FCP ») est d'offrir au porteur, à l'échéance du 30 juin 2017, une valeur liquidative égale à :

- (i) la Valeur Liquidative de Référence correspondant à la valeur liquidative du 30 juin 2005, ci-après appelée VLR (hors commission de souscription)
- (ii) augmentée de la plus haute performance d'un portefeuille de 24 actions internationales, enregistrée lors de douze dates de constatation annuelle. Ce portefeuille est soumis à un processus de sélection (appelé « Sélection Diamant ») qui consiste en :
 - déterminer à chaque date de constatation annuelle, l'action ayant le plus progressé depuis l'origine, et conserver pour le calcul de la performance du portefeuille, cette valeur jusqu'à l'échéance, à un minimum de 160% par rapport à sa valeur d'origine. Ainsi, sur les 24 actions du portefeuille, 12 actions ont une valeur minimum de 160% à l'échéance.
 - à la dernière date de constatation, pour les 12 actions restantes, retenir une valeur minimum de 60% par rapport à leur valeur d'origine pour le calcul de la performance du portefeuille.

Ce processus de sélection du portefeuille permet ainsi d'obtenir une performance minimale de 10% à maturité. La valeur minimum de remboursement offert au porteur le 30 juin 2017, est alors de 110% de l'investissement initial, hors commission de souscription (soit un taux actuariel brut annuel minimum de 0.80%).

Les 24 actions internationales composant le portefeuille d'actions sont les suivantes :

Dénomination	Code Reuters	Pays	Secteur
ABN AMRO HOLDING NV	AAH.AS	Pays-Bas	Banque
AKZO NOBEL NV	AKZO.AS	Pays-Bas	Chimie
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	BMY.N	Etats-Unis	Pharmacie
BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	BATS.L	Royaume-Uni	Agriculture
CONSOLIDATED EDISON INC	ED.N	Etats-Unis	Energie
DAIMLERCHRYSLER AG	DCXGn.DE	Allemagne	Automobile
ENEL SPA	ENEI.MI	Italie	Electricité
GENERAL MOTORS CORP	GM.N	Etats-Unis	Automobile
IBERDROLA SA	IBE.MC	Espagne	Energie
ING GROEP NV	ING.AS	Pays-Bas	Assurance
KIRIN BREWERY CO LTD	2503.T	Japon	Boissons
NESTLE SA	NESN.VX	Suisse	Agroalimentaire
PROCTER & GAMBLE CO	PG.N	Etats-Unis	Biens de consommation
SBC COMMUNICATIONS INC	SBC.N	Etats-Unis	Télécommunications
SEVEN-ELEVEN JAPAN CO LTD	8183.T	Japon	Distribution
SUEZ SA	LYOE.PA	France	Eau
SWISSCOM AG	SCMN.VX	Suisse	Télécommunications
TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	4502.T	Japon	Pharmacie
TOKYO ELECTRIC POWER	9501.T	Japon	Electricité
TOYOTA MOTOR CORP	7203.T	Japon	Automobile
UBS AG	UBSN.VX	Suisse	Banque
UNICREDITO ITALIANO SPA	CRDI.MI	Italie	Banque
UNILEVER NV	UNc.AS	Pays-Bas	Agroalimentaire
UPM-KYMMENE OYJ	UPM1V.HE	Finlande	Papier

DESCRIPTION DE L'ECONOMIE DU FCP

Le porteur fait le pari d'une homogénéité du marché actions internationales lors des 12 années à venir, Le porteur valide donc les choix de secteurs économiques et d'actions individuelles qui ont été opérés pour définir le portefeuille des 24 actions internationales.

En contrepartie du fait que le processus de sélection ne permet pas de bénéficier des éventuelles hausses des actions, il permet néanmoins au porteur de se protéger contre un retournement des marchés financiers :il est assuré de conserver au moins 12 actions à 160% de leur valeur initiale.

A l'échéance, les 12 actions restantes étant retenues au minimum à 60% de leur valeur initiale, le porteur est assuré de recevoir 110% du capital initialement investi (hors commission de souscription), soit un taux actuariel brut annuel minimum de 0.80%.

SYNTHESE DES AVANTAGES ET INCONVENIENTS DU FCP POUR LE PORTEUR

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none"> Participation à hauteur de 100% de la plus forte performance d'un portefeuille de 24 actions. Chaque année, conservation de l'action la plus performante à une valeur minimum de 160% par rapport à sa valeur d'origine : sur les 24 actions du portefeuille, 12 actions ont une valeur minimum de 160% à échéance. A la dernière date de constatation annuelle, les 12 actions restantes sont retenues au minimum à 60% de leur valeur d'origine. Protection du capital à maturité à hauteur de 110% de l'investissement initial par construction de la formule (hors commission de souscription), soit un taux actuariel brut annuel minimum de 0.80%.) 	<ul style="list-style-type: none"> La garantie en capital ne bénéficie qu'aux porteurs qui ont souscrits leurs parts avant le 30 juin 2005 et qui les conservent jusqu'à l'échéance. Chaque année, la valeur de l'action la plus performante est conservée jusqu'à maturité : toutes les hausses successives potentielles ne sont donc pas retenues. La performance du portefeuille d'actions dans le cadre de la formule étant calculée hors dividendes, le porteur ne bénéficiera pas des dividendes attachés aux valeurs qui le compose.

INDICATEUR DE REFERENCE

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, il ne peut être proposé d'indicateur de référence pertinent pour ce FCP.

Toutefois, les simulations effectuées sur des données historiques (présentées dans la rubrique "Simulation des données historiques de marché") permettent d'appréhender le comportement de la formule lors de différentes phases de marché ces dernières années et de le comparer au taux sans risque.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

DESCRIPTION DE LA FORMULE

Entre le 14 mars 2005 et le 30 juin 2005, la valeur liquidative progressera régulièrement selon un taux de 1.95% pour atteindre 100 Euros le 30 juin 2005. Ainsi la Valeur Liquidative de Référence (VLR) est la plus haute valeur liquidative constatée entre le 14 mars 2005 et le 30 juin 2005 inclus (hors commission de souscription), soit 100 Euros.

Nous prendrons le cas d'un investissement initial (hors commissions de souscription) réalisé sur la base de la valeur liquidative du 30 juin 2005.

Le départ de l'indexation est prévu le 30 juin 2005.

A la première Date de Constatation Annuelle (soit le 30 juin 2006, ou si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse suivant), il sera procédé à la détermination de l'action du portefeuille ayant connu la meilleure performance depuis la date de départ de l'indexation. Cette performance sera alors conservée jusqu'à échéance pour le calcul de la performance du portefeuille. Ce procédé s'effectuera à une valeur minimum de 160% du cours de clôture de l'action à la Date de Constatation Initiale, soit le 30 juin 2005.

Lors des Dates de Constatation Annuelle suivantes, il sera procédé de nouveau à la détermination de l'action ayant connu la meilleure performance depuis la date de départ de l'indexation parmi les actions restantes. La performance de cette action sera alors à son tour conservée jusqu'à échéance pour le calcul de la performance du portefeuille. Ce procédé s'effectuera à une valeur minimum de 160% du cours de clôture de l'action à la Date de Constatation Initiale. 12 actions, parmi les 24 du portefeuille seront retenues à une valeur minimum de 160%.

De plus, lors de la dernière Date de Constatation Annuelle (soit le 23 juin 2017, ou si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse suivant), les 12 actions restantes seront retenues à une valeur minimum de 60% de leur cours de clôture à la Date de Constatation Initiale.

A la date de maturité, soit le 30 juin 2017, le porteur se voit offrir, sur la base d'un investissement réalisé sur la Valeur Liquidative de Référence du 30 juin 2005, 100% du capital initialement investi augmenté de 100% de la meilleure performance du portefeuille enregistrée lors des Dates de Constatation Annuelle selon ce processus de sélection.

Les 12 Dates de Constatation Annuelle sont les suivantes : le 30 juin 2006, le 02 juillet 2007, le 30 juin 2008, le 30 juin 2009, le 30 juin 2010, le 30 juin 2011, le 02 juillet 2012, le 02 juillet 2013, le 30 juin 2014, le 30 juin 2015, le 30 juin 2016 et le 23 juin 2017 ou si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse suivant.

ANTICIPATIONS DE MARCHÉ PERMETTANT DE MAXIMISER LE RESULTAT DE LA FORMULE

Les scénarios de marché optimisant le rendement de la formule du FCP pour le porteur supposent que :

- chaque année, les actions progressent ; ainsi la plus haute performance du portefeuille sera enregistrée la dernière année
- lors des 12 Dates de Constatation Annuelle, 12 actions soient toutes conservées à un niveau supérieur à 160% de leur valeur initiale
- et les 12 restantes soient retenues à un niveau supérieur à 60% de leur valeur initiale.

Dans ce cas, le taux actuariel brut annuel du FCP est supérieur ou égal à 0.80 %.

EXEMPLES CHIFFRES

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du FCP.

Il est indiqué pour chaque exemple donné ci-dessous le taux de rendement interne annuel que représente l'investissement dans le FCP sur toute la durée de la formule. Le porteur pourra comparer ce taux de rendement à celui qu'offrirait un investissement dans une obligation assimilable du Trésor zéro coupon de maturité comparable.

Premier exemple : cas défavorable

Portefeuille de 24 actions	juin-05		juin-06		juin-07		juin-08		juin-09		juin-10		juin-11		juin-12		juin-13		juin-14		juin-15		juin-16		juin-17			
	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu
Action 1	100	100	111	111	96	96	79	79	72	72	61	61	73	73	64	64	73	73	64	64	59	59	70	70	61	61		
Action 2	100	100	87	87	97	97	109	109	117	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	
Action 3	100	100	107	107	109	109	95	95	94	94	79	79	85	85	94	94	92	92	82	82	85	85	95	160	160	160	160	
Action 4	100	100	103	103	98	98	92	92	90	90	78	78	81	81	74	74	69	69	66	66	78	78	77	77	69	69	64	64
Action 5	100	100	80	80	65	65	72	72	78	78	85	85	79	79	66	66	65	65	73	73	67	67	65	65	64	64	64	64
Action 6	100	100	98	98	108	108	110	110	112	112	157	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
Action 7	100	100	94	94	99	99	89	89	92	92	91	91	82	82	76	76	67	67	92	160	160	160	160	160	160	160	160	160
Action 8	100	100	125	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
Action 9	100	100	93	93	91	91	84	84	80	80	67	67	81	81	72	72	63	63	62	62	57	57	63	63	52	60	60	60
Action 10	100	100	103	103	96	96	81	81	70	70	63	63	58	58	59	59	55	55	49	49	54	54	54	54	42	60	60	60
Action 11	100	100	87	87	113	113	108	108	87	87	93	93	72	72	69	69	77	77	65	65	55	55	55	55	39	60	60	60
Action 12	100	100	98	98	89	89	83	83	84	84	102	102	145	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
Action 13	100	100	94	94	92	92	102	102	84	84	90	90	81	81	77	77	85	85	80	80	76	76	77	77	62	62	62	62
Action 14	100	100	101	101	85	85	83	83	74	74	75	75	72	72	79	79	71	71	71	71	67	67	66	66	61	61	61	61
Action 15	100	100	108	108	86	86	78	78	66	66	77	77	65	65	72	72	99	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
Action 16	100	100	113	113	152	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
Action 17	100	100	93	93	86	86	93	93	76	76	78	78	63	63	71	71	68	68	53	53	57	57	57	57	58	60	60	60
Action 18	100	100	94	94	102	102	95	95	83	83	79	79	73	73	72	72	69	69	87	87	102	160	160	160	160	160	160	160
Action 19	100	100	106	106	112	112	155	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
Action 20	100	100	89	89	91	91	103	103	106	106	84	84	75	75	64	64	58	58	75	75	70	70	80	80	110	160	160	160
Action 21	100	100	108	108	99	99	84	84	91	91	69	69	71	71	69	69	58	58	71	71	67	67	62	62	58	60	60	60
Action 22	100	100	81	81	75	75	73	73	73	73	75	75	88	88	105	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
Action 23	100	100	78	78	82	82	83	83	97	97	88	88	86	86	75	75	84	84	69	69	67	67	62	62	61	61	61	61
Action 24	100	100	94	94	101	101	90	90	76	76	65	65	62	62	58	58	58	58	52	52	55	55	41	41	47	60	60	60
Valeur du portefeuille	100		99.17		99.67		98.58		96.88		95.79		96.13		97.13		99.67		102.71		104.54		107.88		110.75		110.75	

Le rendement obtenu est minimum lorsque :

- à chacune des 12 Dates de Constatation Annuelle, les meilleures actions sont retenues à une valeur minimum de 160 (correspondant à une performance minimum de 60% pour un cours initial de 100).
- à la dernière Date de Constatation Annuelle, les actions restantes sont retenues à une valeur minimum de 60 (correspondant à une performance minimum de - 40% pour un cours initial de 100).

La meilleure performance du portefeuille, réalisée à la dernière Date de Constatation Annuelle (juin 2017) est de 110.75.

Pour un investissement initial réalisé sur la base de la valeur liquidative du 30 juin 2005, le porteur bénéficie néanmoins de la protection du capital à hauteur de 100%. Il reçoit donc à l'échéance 100% du capital initialement investi (hors commissions de souscription) majoré de 10.75% (meilleure performance du portefeuille) soit : $100\% + 10.75\% = 110.75\%$

Le taux de rendement interne annuel (hors commissions de souscription) du porteur de parts du FCP sera donc égal à 0.85%.

Ce retour sur investissement est à comparer à celui d'une obligation assimilable du Trésor zéro coupon d'échéance comparable, soit 3.62% par an au 9 février 2005 (taux sans risque).

Deuxième exemple : cas médian

Portefeuille de 24 actions	juin-05		juin-06		juin-07		juin-08		juin-09		juin-10		juin-11		juin-12		juin-13		juin-14		juin-15		juin-16		juin-17	
	Niveau	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel
Action 1	100	100	76	76	69	69	86	86	121	121	120	120	97	97	94	94	102	102	137	137	130	130	105	105	91	91
Action 2	100	100	87	87	95	95	88	88	76	76	133	133	85	85	97	97	85	85	104	104	85	85	119	119	129	129
Action 3	100	100	99	99	105	105	97	97	113	113	300	300	167	167	218	218	299	299	299	299	299	299	299	299	299	299
Action 4	100	100	104	104	108	108	85	85	63	63	121	121	95	95	104	104	127	127	106	106	125	125	106	106	117	117
Action 5	100	100	96	96	109	109	164	164	197	197	197	197	197	197	197	197	197	197	197	197	197	197	197	197	197	197
Action 6	100	100	94	94	107	107	79	79	94	94	198	198	79	79	87	87	94	94	115	115	106	106	140	140	194	194
Action 7	100	100	102	102	68	68	75	75	81	81	88	88	83	83	87	87	88	88	105	105	93	93	78	78	79	79
Action 8	100	100	91	91	89	89	133	133	111	111	79	79	65	65	61	61	65	65	42	42	49	49	58	58	62	62
Action 9	100	100	121	121	135	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
Action 10	100	100	93	93	107	107	95	95	108	108	200	200	130	130	108	108	107	107	123	123	165	165	198	198	198	198
Action 11	100	100	95	95	74	74	93	93	107	107	121	121	140	140	109	109	113	113	102	102	91	91	97	97	114	114
Action 12	100	100	127	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
Action 13	100	100	123	123	118	118	97	97	99	99	155	155	129	129	139	139	126	126	140	140	162	162	128	128	149	149
Action 14	100	100	113	113	122	122	80	80	81	81	180	180	102	102	98	98	118	118	147	160	160	160	160	160	160	160
Action 15	100	100	104	104	111	111	131	131	128	128	152	152	155	155	137	137	155	155	139	139	146	146	133	133	135	135
Action 16	100	100	106	106	92	92	112	112	98	98	185	185	97	97	126	126	158	158	126	126	176	176	176	176	176	176
Action 17	100	100	103	103	133	133	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168
Action 18	100	100	108	108	114	114	152	152	184	184	301	301	301	301	301	301	301	301	301	301	301	301	301	301	301	301
Action 19	100	100	80	80	91	91	121	121	132	132	122	122	137	137	168	168	139	139	106	106	76	76	57	57	76	76
Action 20	100	100	110	110	98	98	93	93	77	77	128	128	80	80	81	81	93	93	75	75	76	76	103	103	119	119
Action 21	100	100	112	112	103	103	118	118	140	140	278	278	217	217	257	257	257	257	257	257	257	257	257	257	257	257
Action 22	100	100	81	81	90	90	79	79	68	68	92	92	96	96	80	80	61	61	68	68	86	86	79	79	80	80
Action 23	100	100	95	95	92	92	128	128	142	142	285	285	270	270	270	270	270	270	270	270	270	270	270	270	270	270
Action 24	100	100	92	92	91	91	108	108	121	121	128	128	126	126	131	131	130	130	112	112	120	120	137	137	142	142
Valeur du portefeuille	100		101.88		104.42		112.58		117.88		168.79		139.00		143.25		148.88		148.83		152.42		153.58		159.71	

La meilleure performance du portefeuille, réalisée à la cinquième Date de Constatation Annuelle (juin 2010) est de 168.79.

Par conséquent, le porteur recevra sur la base de la valeur liquidative du 30 juin 2005, 100% du capital initialement investi (hors commissions de souscription) majoré de 68.79% (meilleure performance du portefeuille) soit $100\% + 68.79\% = 168.79\%$ du capital initialement investi (hors commissions de souscription).

Le taux de rendement interne annuel (hors commissions de souscription) du porteur de parts du FCP sera donc égal à 4.46%.

Ce retour sur investissement est à comparer à celui d'une obligation assimilable du Trésor zéro coupon d'échéance comparable, soit 3.62% par an au 9 février 2005 (taux sans risque).

Troisième exemple : cas favorable

Portefeuille de 24 actions	juin-05		juin-06		juin-07		juin-08		juin-09		juin-10		juin-11		juin-12		juin-13		juin-14		juin-15		juin-16		juin-17	
	Niveau	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel	retenu	réel
Action 1	100	100	129	129	110	110	130	130	163	163	227	227	227	227	227	227	227	227	227	227	227	227	227	227	227	227
Action 2	100	100	70	70	77	77	79	79	124	124	121	121	126	126	228	228	182	182	331	331	331	331	310	310	336	336
Action 3	100	100	140	140	167	167	167	167	167	167	167	167	167	167	167	167	167	167	167	167	167	167	167	167	167	167
Action 4	100	100	92	92	101	101	99	99	98	98	150	150	146	146	189	189	182	182	286	286	372	372	372	372	372	372
Action 5	100	100	122	122	83	83	79	79	97	97	108	108	93	93	114	114	131	131	127	127	136	136	171	171	262	262
Action 6	100	100	91	91	75	75	59	59	75	75	69	69	72	72	79	79	116	116	129	129	185	185	210	210	204	204
Action 7	100	100	84	84	83	83	135	135	166	166	171	171	180	180	264	264	388	388	388	388	388	388	388	388	388	388
Action 8	100	100	140	140	122	122	98	98	106	106	120	120	185	185	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
Action 9	100	100	145	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
Action 10	100	100	98	98	118	118	174	174	175	175	221	221	260	260	264	264	245	245	294	294	316	316	313	313	349	349
Action 11	100	100	90	90	88	88	87	87	81	81	114	114	169	169	181	181	179	179	192	192	210	210	155	155	194	194
Action 12	100	100	106	106	121	121	83	83	103	103	126	126	113	113	140	140	138	138	139	139	100	100	125	125	130	130
Action 13	100	100	73	73	84	84	110	110	92	92	79	79	76	76	100	100	171	171	204	204	342	342	458	458	458	458
Action 14	100	100	87	87	92	92	94	94	115	115	97	97	111	111	121	121	192	192	229	229	341	341	335	335	468	468
Action 15	100	100	125	125	165	165	178	178	178	178	178	178	178	178	178	178	178	178	178	178	178	178	178	178	178	178
Action 16	100	100	90	90	111	111	109	109	83	83	85	85	122	122	92	92	85	85	102	102	141	141	142	142	165	165
Action 17	100	100	90	90	139	139	171	171	199	199	199	199	199	199	199	199	199	199	199	199	199	199	199	199	199	199
Action 18	100	100	103	103	119	119	108	108	102	102	112	112	107	107	88	88	90	90	117	117	131	131	145	145	164	164
Action 19	100	100	67	67	57	57	63	63	108	108	98	98	101	101	89	89	98	98	158	158	238	238	268	268	188	188
Action 20	100	100	138	138	111	111	165	165	183	183	154	154	204	204	245	245	275	275	225	225	264	264	439	439	582	582
Action 21	100	100	125	125	102	102	132	132	156	156	213	213	303	303	303	303	303	303	303	303	303	303	303	303	303	303
Action 22	100	100	87	87	112	112	116	116	139	139	104	104	99	99	117	117	100	100	150	150	148	148	200	200	168	168
Action 23	100	100	96	96	109	109	144	144	180	180	225	225	236	236	224	224	360	360	544	544	544	544	544	544	544	544
Action 24	100	100	95	95	95	95	127	127	90	90	95	95	121	121	140	140	200	200	278	278	295	295	374	374	376	376
Valeur du portefeuille	100		104.08		108.38		119.46		130.83		141.38		156.46		174.54		193.58		225.29		249.83		269.29		285.92	

Dans l'exemple ci-dessus, la meilleure performance du portefeuille est réalisée à la dernière Date de Constatation Annuelle (juin 2017) avec une valeur de 285.92.

Par conséquent, le porteur recevra sur la base de la valeur liquidative du 30 juin 2005, 100% du capital initialement investi (hors commissions de souscription) majoré de 185.92 % (meilleure performance du portefeuille) soit $100\% + 185.92\% = 285.92\%$ du capital initialement investi (hors commissions de souscription).

Le taux de rendement interne annuel (hors commissions de souscription) du porteur de parts du FCP sera donc égal à 9.14%.

Ce retour sur investissement est à comparer à celui d'une obligation assimilable du Trésor zéro coupon d'échéance comparable, soit 3.62% par an au 9 février 2005 (taux sans risque).

SIMULATIONS SUR LES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHÉ

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le FCP s'il avait été lancé dans le passé, présentés selon la date de maturité. Elles permettent d'appréhender le comportement de la formule lors de différentes phases de marché ces dernières années. Il est toutefois rappelé que les évolutions passées ne préjugent pas de l'évolution future des marchés, de même que des performances du FCP.

Ces simulations ont été réalisées avec le plus grand soin par la société de gestion à partir de sources d'informations qu'elle a jugées fiables. Elle ne peut être tenue responsable en cas d'erreur ou omission de la part de ses fournisseurs d'information.

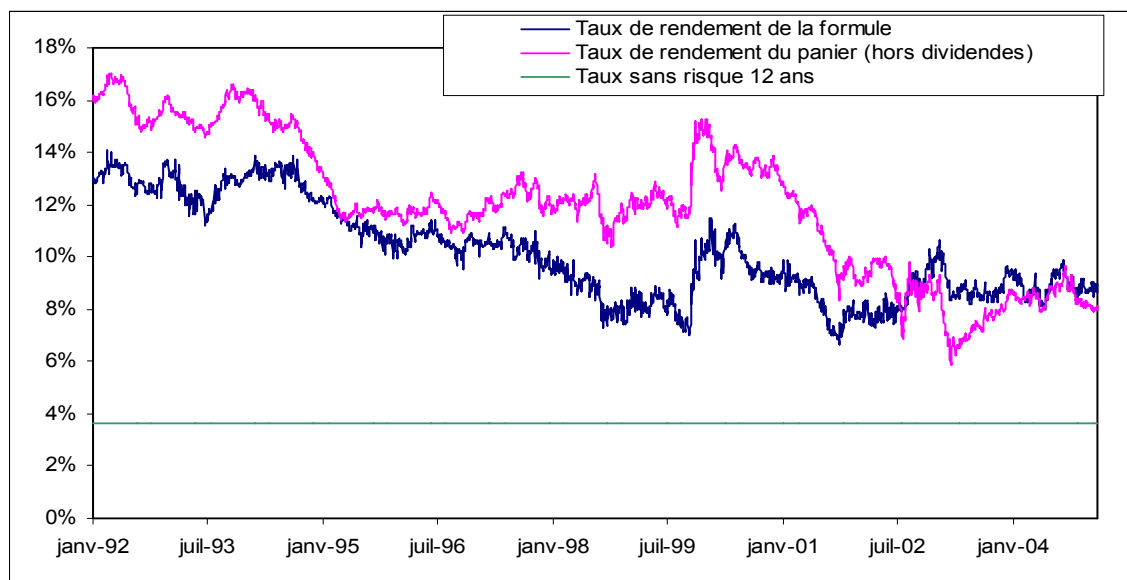
Des tests sur des données historiques ont été menés afin de simuler la performance offerte par des produits de mêmes caractéristiques que le FCP (même durée, mêmes portefeuille d'actions¹, même formule de remboursement...) lancés à de nombreuses dates dans le passé.

¹ Pour les besoins de la simulation, la société de gestion a choisi des actions de remplacement, pour celle figurant dans la formule qui n'existaient pas dans la période de simulation indiqués ci-dessous :

Action du portefeuille	Chainé du 1er janvier 1980 au	Par l'action
ABN AMRO Holding	22 août 1990	Fortis
DaimlerChrysler	26 octobre 1998	Volkswagen
Enel	1er novembre 1999	RWE
Iberdrola	2 mars 1987	Electrabel
ING Groep	4 mars 1991	Allianz
SBC Communications	21 novembre 1983	Alltel
Seven-Eleven Japan	22 mai 1980	Daiei
Swisscom	2 octobre 1998	AT&T
UPM Kymmene	15 janvier 1991	Abitibi-Consolidated

3418 simulations ont été réalisées sur des produits similaires lancés de façon quotidienne entre le 1 janvier 1980 et le 4 février 1993 (et donc arrivant à maturité entre le 1 janvier 1992 et le 4 février 2005). Les résultats sont les suivants :

Evolution des taux de rendement internes annuels en fonction de la date d'échéance du FCP comparés à ceux obtenus en investissant directement dans le portefeuille d'actions et au taux sans risque 12 ans (3.62% au 9 février 2005)



Ce graphique montre que l'on peut distinguer 4 périodes :

1/ Période 92-95 :

Les simulations réalisées sur des produits similaires arrivant à maturité entre janvier 1992 et janvier 1995 (et donc lancés entre janvier 1980 et janvier 1983) montrent que taux de rendement internes annuels sont assez élevés car les marchés actions progressent de manière soutenue sur la période correspondante. Le taux de rendement annuel moyen sur cette période est de 12.85 %. Durant cette période, le porteur bénéficie de cette progression des actions, puisque chaque année, l'action ayant eu la meilleure performance sera retenue à un niveau élevé.

2/ Période 95-99 :

Les simulations réalisées sur des produits similaires arrivant à maturité entre février 1995 et juillet 1999 (et donc lancés entre février 1983 et juillet 1987) montrent que les taux de rendement internes annuels deviennent plus faibles sans devenir inférieurs aux taux sans risque 12 ans. La tendance haussière

des marchés actions sur la partie de la période correspondante est moins importante. Le taux de rendement annuel moyen sur cette période est de 9.97 %. Malgré cette baisse, la formule permet de bénéficier chaque année, au minimum de 160% du cours initial de l'Action qui a eu la meilleure performance.

3/ Période 99-01 :

Les simulations réalisées sur des produits similaires arrivant à maturité entre août 1999 et janvier 2001 (et donc lancés entre août 1987 et janvier 1989) montrent que les taux de rendement internes annuels stagnent. Le taux de rendement annuel moyen sur cette période est de 9.44%. La formule permet néanmoins de conserver chaque année, l'action ayant la meilleure performance à un niveau minimum de 160% de son cours initial.

4/ Période 01-05 :

Les simulations réalisées sur des produits similaires arrivant à maturité entre février 2001 et février 2005 (et donc lancés entre février 1989 et février 1993) montrent que les taux de rendement internes annuels sont plus faibles car le produit subit le retournement des marchés actions amorcé sur la fin de la période de l'investissement. Le taux de rendement annuel moyen sur cette période est de 8.61 %. Dans ce contexte de baisse des actions, le porteur bénéficie néanmoins chaque année, du fait que l'action ayant le mieux performé est retenue à 160% minimum de son cours initial. A l'échéance de la formule, les actions sont de plus retenues à un niveau minimum de 60% de leur cours initial.

ACTIFS UTILISES

Le FCP investira principalement dans des OPCVM gérés par Lyxor International Asset Management.

En vue de réaliser son objectif de gestion et d'obtenir le remboursement de la formule, le FCP aura recours à des swaps de performance négociés de gré à gré échangeant la performance des OPCVM à l'actif du FCP contre la performance de la formule.

Les événements affectant les actions du portefeuille sont décrits dans la note détaillée du prospectus complet.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Avertissement

Le FCP DIAMANT est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie sur la base de la valeur liquidative garantie du 30 juin 2017. Une sortie du FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue (soit le 30 juin 2017).

Risques liés à la classification

La classification du FCP le contraint à respecter précisément la formule. La formule de remboursement étant prédéterminée, le gérant ne peut pas prendre des décisions d'investissement autres que dans le but d'atteindre la formule, et cela indépendamment des nouvelles anticipations d'évolution de marché.

Risques liés aux caractéristiques de la formule

Le porteur s'expose au travers du FCP à des risques liés aux caractéristiques de la formule qui présente les inconvénients suivants :

- La garantie à hauteur de 100 % ne bénéficie qu'aux porteurs conservant leurs parts jusqu'à la date de maturité du FCP.
- Dès que la performance d'une action est conservée, toutes les hausses successives potentielles ne sont pas retenues.

Risques de contrepartie

Le FCP sera exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus avec un établissement de crédit. Le FCP est donc exposé au risque que cet établissement de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments. Le risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme est limité à tout moment à 10 % de l'actif net du FCP par contrepartie.

Risques liés à l'absence d'appel d'offre

La société de gestion ne s'est pas engagée sur une procédure formelle, traçable et contrôlable de mise en concurrence de la contrepartie de l'instrument financier à terme de gré à gré qui permet au FCP de réaliser son objectif de gestion. Cette contrepartie est Société Générale.

Risques de marché

En dehors des dates de mise en jeu de la garantie, la valeur liquidative est soumise à l'évolution des marchés et aux risques inhérents à tout investissement. La valeur liquidative du FCP peut évoluer à la hausse comme à la baisse.

La durée de la formule étant d'environ 12 ans, les porteurs de parts du FCP doivent considérer leur investissement comme un investissement sur 12 ans et s'assurer que cette durée d'investissement convient à leurs besoins et à leur position financière.

Risques liés à l'inflation

Le porteur s'expose au travers du FCP au risque d'érosion monétaire.

GARANTIE OU PROTECTION

ETABLISSEMENT GARANT : SOCIETE GENERALE

L'objectif de gestion ci-dessus est garanti par une garantie accordée par Société Générale.

Les porteurs ayant souscrit des parts du FCP, quelle que soit la date de souscription de leurs parts dans le FCP, demandant le rachat de ces mêmes parts sur la base de la valeur liquidative du 30 juin 2017, bénéficieront de la Valeur Liquidative Garantie.

Les porteurs, quelle que soit la date de souscription de leurs parts, demandant le rachat de ces mêmes parts sur la base d'une valeur liquidative autre que celle du 30 juin 2017 ne bénéficieront pas de la Valeur Liquidative Garantie.

La société de gestion exercera la garantie pour le compte du FCP. Dans l'hypothèse où, le 30 juin 2017, l'actif net du FCP ne serait pas suffisant, Société Générale versera au FCP le complément pour atteindre la Valeur Liquidative Garantie.

En dehors de la date de mise en jeu de la garantie (soit le 30 juin 2017), la valeur liquidative soumise à l'évolution des marchés peut être différente de la Valeur Liquidative Garantie.

Les détails de l'engagement de garantie donné par Société Générale au FCP sont décrits dans la note détaillée du prospectus complet.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Le FCP est ouvert à tout souscripteur, et est plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance-vie.

L'investisseur qui souscrit à ce FCP souhaite s'exposer partiellement aux marchés actions et obligations tout en bénéficiant d'une garantie de 100 % de leur investissement.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de vos besoins d'argent actuels et à douze ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller habituel.

La durée de la formule est d'environ 12 ans.

INFORMATIONS CONCERNANT LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

FRAIS ET COMMISSIONS

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur liquidative × nombre de parts	4.50 % maximum
Commission de souscription acquise au FCP	Valeur liquidative × nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au FCP	Valeur liquidative × nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au FCP	Valeur liquidative × nombre de parts	Néant

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;
- des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- une part du revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la Partie Statistique du prospectus simplifié.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	1.20 % par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement.

FRAIS DE GESTION MAXIMUM DES OPCVM A L'ACTIF DU FCP

Le FCP investira dans des OPCVM dont les frais de gestion ne dépasseront pas 0,50 % par an TTC de l'actif net.

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT DES OPCVM A L'ACTIF DU FCP

Le FCP investira dans des OPCVM pour lesquels aucune commission de rachat ou de souscription ne sera prélevée.

REGIME FISCAL

Le FCP pourra servir de support de contrat d'assurance vie libellés en unités de compte.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

Les ordres de souscriptions et de rachats sont reçus et centralisés au Département des Titres et de la Bourse de la Société Générale au plus tard à 13h00 (heure de Paris) le jour de calcul de la valeur liquidative par Lyxor International Asset Management et réalisés sur la valeur liquidative de ce jour.

Les souscriptions sont effectuées en montant ou en millièmes de parts.

Les rachats sont effectués en millièmes de parts.

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Dernier jour de calcul de la valeur liquidative du mois de juin.

Première clôture : 30 juin 2006.

AFFECTATION DES RESULTATS

FCP de capitalisation, le FCP ne distribuera pas de revenu.

Comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés.

DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Quotidienne, à l'exception des jours fériés au sens du Code du travail français ainsi que du calendrier de fermeture de la Bourse de Paris.

LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, Cours Valmy - 92800 Puteaux - FRANCE.

La diffusion de ce prospectus simplifié, et l'offre ou l'achat des parts du FCP peuvent être assujettis à des restrictions dans certains pays. Ce prospectus simplifié ne constitue ni une offre ni un démarchage sur l'initiative de quiconque, dans tout pays dans lequel cette offre ou ce démarchage serait illégal, ou dans lequel la personne formulant cette offre ou accomplissant ce démarchage ne remplirait pas les conditions requises pour ce faire ou à destination de toute personne à laquelle il serait illégal de formuler cette offre ou qu'il serait illégal de démarcher. Les parts du FCP n'ont pas été et ne seront pas offertes ou vendues aux Etats-Unis pour le compte ou au profit d'un citoyen ou résident des Etats-Unis.

Aucune autre personne que celles citées dans ce prospectus simplifié n'est autorisée à fournir des informations sur le FCP.

Les souscripteurs potentiels de parts du FCP doivent s'informer des exigences légales applicables à cette demande de souscription, et de prendre des renseignements sur la réglementation du contrôle des changes, et le régime fiscal respectivement applicables dans le pays dont ils sont ressortissants ou résidents, ou dans lequel ils ont leur domicile.

DEVISE DE LIBELLE DES PARTS

Euro.

DATE DE CREATION

Ce FCP a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 08 mars 2005. Il a été créé le 14 mars 2005 pour une durée d'environ 12 ans.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE

99.56 EUR.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT

17, cours Valmy - 92800 Puteaux - FRANCE

e-mail : contact@lyxor.com.

Toute demande d'explication également être faite au travers du site Internet www.lyxor.fr.

Date de publication du prospectus : 14 mars 2005

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.